

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 57 Dont suppléant(s) : 3 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 33 Absent(s) : 21</i>
--	---	--

Date de convocation : 15 octobre 2019

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 5
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 21 octobre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2019-10-21-CC-7 :

Plateau de Frescaty : Approbation du Plan Guide.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions de gestion raisonnables du site,
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et l'EPFL actant l'EPFL comme propriétaire officiel du Plateau de Frescaty,

CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site qui peuvent être déclinées en six objectifs principaux :

- accompagner le renouveau économique du Plateau de Frescaty,
- ouvrir le site au public et consolider son accessibilité,
- relier le site à son environnement et valoriser la biodiversité,
- valoriser le paysage en affirmant un trait d'union ville-campagne,
- conserver la mémoire du lieu tout en lui assurant un nouvel avenir,
- aller vers une nouvelle urbanité écologique et solidaire.

CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de disposer d'un Plan Guide déclinant ces objectifs en choix programmatiques sur l'ensemble du site comme détaillé en pièce jointe,

APPROUVE les principes du Plan Guide du Plateau de Frescaty dont la traduction spatiale est jointe en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 octobre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

ANNEXE 1 : Traduction spatiale du Plan Guide



ANNEXE 2 : Plan Guide : choix programmatiques

1. Programmation : Accompagner le renouveau économique du Plateau de Frescaty.

La particularité de la reconversion opérée réside dans une programmation de grande mixité. Il s'agit d'accueillir tout le panel des activités économiques, équipements et services sur les 380 ha du secteur Porte Sud de la Métropole se traduisant par la cohabitation de programmes diversifiés allant de l'agriculture péri-urbaine à des activités logistiques, en passant par des structures d'économie sociale et solidaire, de recherche, des parcs, jardins, d'ensembles sportifs, des équipements et services publics, et bien sûr de l'habitat.

→ Objectifs 2040 : 87 ha d'activités économiques, 30 ha dédiés à l'habitat, 3 500 emplois sur site, 950 logements, 140 ha d'espaces publics.

2. Mobilité : Ouvrir le site au public et consolider son accessibilité

Fermé durant plus de 100 ans, l'emprise de l'ancienne base aérienne sera à terme totalement ouverte et traversée par l'ensemble des différents modes de déplacement. Deux voiries principales permettront une traversée est-ouest du site. Elles pourront accueillir des transports en commun à haut niveau de service et toutes les mobilités douces sur toutes les voiries équipées de pistes cyclables.

Les voiries périphériques au site seront requalifiées afin de relier les nouveaux quartiers du Plateau aux espaces qui l'entourent.

La création d'un parcours pédagogique et ludique permettra de découvrir différents points d'intérêts du site (bâtiments symboliques, zone de biodiversité remarquable, lieu de mémoire ou de découverte artistique...) en reprenant en partie l'ancien chemin de ronde de la base.

→ Objectifs 2040 : 3 lignes de bus desservant le site, 2 lignes de bus traversant le site, 40 km de voies réhabilitées, 20 km de cheminements doux.

3. Environnement : Relier le site à son environnement et valoriser la biodiversité.

Le site comporte un grand nombre d'espaces naturels destinés à protéger les activités sensibles du grand public. Cet impératif a créé un cadre environnemental d'une grande richesse. Le projet de reconversion prévoit donc de le conserver et de le valoriser.

Une trame prairiale, large d'une centaine de mètres, traversant le site du nord au sud sera valorisée et pourra accueillir certaines activités agricoles (prairies pour le fauchage, élevage extensif, etc.).

Le site est traversé par deux cours d'eau : le Rilleau et la Ramotte. Ils seront renaturés et intégrés au sein de parcs publics.

→ Objectifs 2040 : 40 ha d'espaces boisés conservés, 38 ha de trame prairiale valorisée, 3 km de ruisseaux renaturés, 5 km de haies.

4. Paysage : Valoriser le paysage en affirmant un trait d'union ville-campagne

Les anciens espaces verts présents sur le site au cœur des espaces construits seront conservés. Ils pourront constituer à terme un réseau de parcs et jardins allant de l'espace vert urbain aménagé aux espaces agricoles de l'Agrobiopôle.

Ce réseau sera constitué de 3 séquences :

- la séquence ouest constitue un parc habité qui traverse la base vie et se connecte aux espaces paysagers de la Pointe Sud et du Domaine de Frescaty. Elle totalise 22 hectares,
- la séquence sud et centre intègre les espaces de l'Agrobiopôle et le parc de la Ramotte dans la Pointe Sud pour un total de 64 ha,
- la séquence nord correspond au projet d'un parc d'échelle métropolitaine de 22 ha environ, s'appuyant sur la partie nord de la piste, des taxiways et des espaces de dégagements aéronautiques conservés et offrant un paysage alliant mémoire, nature et paysage au quartier d'habitation prévu sur l'ancienne ZATAC,
- plusieurs parcs et jardins intègrent également le projet, venant agrémenter certains équipements publics tels la tour de contrôle, ou lieux de vie : cœur du Domaine de Frescaty (ancien camp de Tournebride).

→ Objectifs 2040 : un total de 115 ha de parcs et jardins paysagers

5. Patrimoine : Préserver la mémoire du lieu tout en lui assurant un nouvel avenir.

L'approche consiste ici à composer avec le patrimoine existant, identité forte du site et de le considérer comme un atout pour la reconversion du site.

3 entités singulières fortes se détachent dans ce patrimoine :

- les grandes infrastructures de sols béton (pistes, taxiways, aires de stationnement ou retournement des avions),
- les bâtiments emblématiques (Mess mixte, Tour de Contrôle, HM17, Résidence du Général),
- le chemin de ronde et les entrées de site (effacer progressivement les limites historiques tout en préservant une évocation du passé).

→ Objectifs 2040 : 35 000 m³ de sols bétons démolis, 60 bâtiments rénovés, 10 km de chemin de ronde (parcours pédagogique), 7 800 m de pistes et taxiway conservés et ouverts au public.

6. Economie circulaire : Vers une nouvelle urbanité écologique et solidaire

Utilisé durant un siècle pour les activités militaires, le site doit subir une transformation profonde pour pouvoir se reconvertir en un projet mixte tel que le présente le plan guide.

Des travaux importants sur les réseaux, les énergies, les sols, etc. s'imposent, mais de manière réfléchie, afin de limiter la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Le réemploi des matériaux est ainsi favorisé. La dépollution peut parfois se faire in situ, de manière naturelle. Metz Métropole développe un mix énergétique intégrant largement le renouvelable (biomasse, géothermie, mise en place de réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrière...).

Enfin, il s'agit aussi de laisser une place aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, fédérateur tant pour les activités locales que sur une échelle plus élargie.

→ Objectifs 2040 : 1 pôle d'économie sociale et solidaire, 50 % minimum d'énergies renouvelables, gestion durable de la ressource en eau (infiltration, noues...), traitement au maximum de la pollution in-situ, démarche d'écologie industrielle territoriale.

Résumé de l'acte

057-200039865-20191021-10-2019-DC7-DE

Numéro de l'acte : 10-2019-DC7
Date de décision : lundi 21 octobre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty : Approbation du Plan Guide
Classification : 8.4 - Aménagement du territoire
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 24/10/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191021-10-2019-DC7-DE
Document principal : 99_DE-7.pdf

Historique :

23/10/19 16:02	En cours de création	
23/10/19 16:03	En préparation	Catherine DELLES
24/10/19 08:51	Reçu	Catherine DELLES
24/10/19 09:38	En cours de transmission	
24/10/19 09:39	Transmis en Préfecture	
24/10/19 09:48	Accusé de réception reçu	